

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2023-178

OBJET : Arrêté portant réouverture du chemin de randonnée situé à Aunay/Odon, Les Monts d'Aunay (CR 46 "sous le Bois")

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles 1334-31 et suivants,

Vu l'arrêté municipal 2023-171 portant interdiction temporaire d'utilisation d'un chemin de randonnée situé à Aunay/Odon, Les Monts d'Aunay (CR 46 "sous le Bois"),

Considérant les travaux réalisés pour sécuriser le chemin le long de la parcelle ZM013 sur le chemin rural n°46 « sous le Bois » à Aunay/Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay (présence de branches, arbres menaçant de tomber sur le chemin),

Considérant que ces travaux d'élagage permettent la réouverture du chemin et l'annulation, le remplacement de l'arrêté 2023-171,

ARRÊTE

Article 1 : Le chemin rural 46 est réouvert au public.

Article 2 : L'arrêté 2023-171 est annulé remplacé par le présent arrêté.

Article 3 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 - L'arrêté est affiché sur place.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 24 juillet 2023.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

pl
